



DECLARATION DES PERFORMANCES

En accord avec l'Annexe III du Règlement (UE) n°305/11 changé par le Règlement délégué (UE) n°574/2014

Nr.: 1110000

Code d'identification unique du produit type: **Centrament N 1**

Numéro de lot : **voir emballage du produit**

Usage: **Réducteur d'eau – EN 934-2 :T2**

Fabriquant: **MC-Chimie SARL**
8 Avenue Marchande, 57520 Grosbliederstroff

Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 2+**

Norme harmonisée: **EN 934-2:2009+A1:2012**

Organisme vérificateur: **Laboratoire d'essai des matériaux et de recherche – MPA Karlsruhe (Nr d'identification : 0754)**

L'organisme vérificateur a réalisé, selon le système 2+, une inspection initiale de l'usine ainsi qu'une surveillance de production suivis d'une évaluation et d'une appréciation du contrôle de production en usine.

Le produit Centrament N 1 remplit les demandes de la norme EN 934-2, tableau 2. Un premier rapport d'essais a été établi. Le contrôle de production en usine a été certifié par l'organisme vérificateur.

Certificat de conformité du contrôle de production en usine Nr. 0754-CPR-17-0402

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	Max. 0,10 % en masse	EN 934-2:2009 + A1:2012
Teneur en alcalins (Na₂O équivalent)	Max. 6,0 % en masse	EN 934-2:2009 + A1:2012
Effet sur la corrosion	Composants conformes à la norme NF EN 934-1 : 2008, Annexe A.1	EN 934-2:2009 + A1:2012
Réduction d'eau	Béton adjuvanté ≥ 5 % par rapport au béton témoin	EN 934-2:2009 + A1:2012
Résistance à la compression	À 7 jours et à 28 jours: béton adjuvanté ≥ 110 % du béton témoin	EN 934-2:2009 + A1:2012
Teneur en air frais du béton	Béton adjuvanté ≤ 2 % en volume au-dessus de celle du béton témoin	EN 934-2:2009 + A1:2012
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité	EGVO

Les performances du produit Centrament N 1 est conformes aux performances déclarées.
Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du MC-Bauchemie Müller GmbH & Co. KG.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Directeur de MC-France

Grosbliederstroff, 14. Novembre 2018

Lieu et date